

Quel jeune ...

Conditions légales

Peuvent signer un Contrat d'apprentissage les jeunes répondants aux critères suivants :

- Etre âgé de 16 ans dans l'année d'inscription (ou 15 ans à l'issue d'une classe de 3ème) et jusqu'à 25 ans
- Etre de nationalité française ou étrangère mais bénéficiant d'un titre de séjour portant la mention « *salarié* »

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à partir de la Journée Portes Ouvertes, généralement fixée à la fin mars de chaque année.

Suivent la formation que vous envisagez, l'inscription peut être soumise à des tests de positionnement et à un entretien de motivation.

... pour quelle entreprise

N'importe quelle entreprise ayant une existence juridique peut engager un apprenti.

Le Maître d'apprentissage

Le tuteur, ou Maître d'apprentissage est responsable de la formation de l'apprenti.

En liaison avec le CFA, il contribue à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme préparé.

Ce peut être, soit l'employeur, soit l'un de ses salariés.

Il doit répondre à certains critères :

- Être majeur,
- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau équivalent à celui préparé par l'apprenti et avoir une expérience professionnelle dans le métier d'au moins 3 ans.

Ou

- Justifier d'une expérience professionnelle dans le métier d'au moins 5 ans.